



Menace de mort à repetition la police ne fait rien

Par **leodie**, le **20/09/2013** à **10:06**

Bonjour, Mon fils de bientôt 20 ans a des problèmes avec notre voisin de la maison à côté, il fait du scooter et cela dérange. Tout à commencer au 31/12/2012 ma belle fille était garée devant chez nous elle est sortie et le voisin lui a demandé de lui laisser "sa place" pour pouvoir décharger son oxygène car cette personne a eu un accident et il est assisté en continu, ma belle fille a bougé sa voiture et la semaine d'après si est remise elle a eu un courrier assez froid comme quoi elle avait pas le droit de se garer là depuis ce jour il délimite la place avec des traits au sol colle les voitures au pare-choc fait tomber les scooters des amis de mon fils et depuis maintenant mai 2013 il a des menaces de mort je vais te tuer petit e..., je vais te creuser mon fils ne peut rien faire il a déjà porté plainte 6 fois un matin il a attendu 2h dans sa voiture et la suivis sur 6 km jusqu'à ce que mon fils se gare et appelle la police, ils ont eu une confrontation mais le voisin n'a pas voulu venir du coup pas de poursuite le problème est que ça continue hier soir encore il a jeté des cailloux sur lui chez nous ce matin encore des menaces de mort et à moi il a dit que tant qu'il sera pas creuvé il le lâchera pas, tout se que la police me dit c'est de ne pas le toucher car une personne comme ça c'est c'est à vie que dois je faire ???

Par **Consuelo**, le **20/09/2013** à **19:54**

Bonjour, le gros souci va être d'apporter les preuves de ces menaces répétées.... A moins de recueillir des témoignages de voisins dans les formes légales pour pouvoir ensuite les faire valoir, je ne vois pas... Devant le silence de la gendarmerie, vous pouvez toujours écrire une lettre en recommandé avec accusé de réception au Procureur de la République. Bien

cordialement.